



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE**

**BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours interne et externe d'officiers  
de port**

**Session 2022**

## **Rédacteur**

---

Bruno BARADUC – Président de jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL .....	4
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	4
III. L'ÉPREUVE ORALE .....	5
IV. STATISTIQUES .....	6

# Rapport général du président du jury

Monsieur Bruno BARADUC, administrateur général hors classe

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'OFFICIERS DE PORT  
SESSION 2022

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours 2022 ouvert par l'arrêté du 15 décembre 2021, au titre de l'année 2022, s'est déroulé le 28/03/22 (épreuves écrites) et du 30/05 au 01/06 (épreuves orales).

Le concours était ouvert pour 2 postes en interne et 4 postes en externe, selon l'arrêté du 22 février 2022.

Le jury avait été préalablement composé selon les arrêtés du 21 janvier 2022.

Le nombre de candidats inscrits était de 9 pour le concours interne et 5 pour le concours externe ce qui est jugé insuffisant pour assurer un recrutement par voie de concours.

Tous les candidats ont composé.

A l'issue des épreuves écrites, le jury a déclaré 6 candidats admissibles pour le concours interne (3 recalés), soit 3 par poste ouvert pour ce concours et 4 candidats admissibles pour le concours externe (1 recalé), soit autant de postes ouverts que de candidats admissibles pour ce dernier concours.

A l'issue des épreuves orales, au vu des prestations des candidats et du nombre de postes ouverts en tenant compte des possibles reports du concours externe, le jury a retenu les 6 candidats admissibles au concours interne, 2 sur la liste principale et 4 sur la liste complémentaire.

Pour ce qui concerne le concours externe, les deux candidates admissibles qui avaient passé les épreuves orales ont été retirées par l'organisation du concours car ne répondant pas aux conditions minimales exigées pour se présenter (brevet et/ou temps de navigation). Les deux autres candidats admissibles n'ont pas été retenus. Aucun candidat n'a donc été admis au titre du concours externe.

## II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite commune aux deux concours consistait en un cas concret, retraçant une situation typique pouvant se retrouver dans le cadre de la fonction de capitaine de port.

Elle a donné lieu aux commentaires suivants :

L'épreuve écrite comportait 8 questions regroupées en 3 thèmes : Sécurité et environnement (7 points) ; droit maritime et administration (6 pts); sûreté (7 pts)

Pour le concours d'officier de port, il est demandé d'avoir des connaissances solides et approfondies dans chacun de ces domaines.

Commentaire général :

Les notes obtenues à l'écrit dans l'épreuve d'analyse de cas ont été médiocres et révélatrices d'une insuffisante préparation de l'ensemble des candidats aux deux concours interne et externe, à 2 ou 3 exceptions près. Les notes de cette épreuve ont été compensées par des notes en anglais souvent excellentes. Néanmoins il a été nécessaire de relever la note d'analyse de cas pour avoir un nombre suffisant de candidats admissibles à l'épreuve orale.

Commentaires particuliers :

- Ballastage : Les réponses ont été satisfaisantes dans la majorité des cas, sauf celles concernant la réglementation et les solutions de traitements des eaux de ballast.
- Gaz à effet de serre et pollution atmosphérique des navires: La nouvelle réglementation (2023) concernant l'efficacité énergétique et l'empreinte carbone des navires existants qui devrait mettre au rebut un certain nombre de navires à partir de 2025 n'était pas connue des candidats.
- La question concernant les épurateurs de fumées et les autres solutions pour respecter l'annexe VI de la convention Marpol a été majoritairement mal traitée.
- La question sur l'alimentation électrique des navires à quai a été correctement traitée.
- Sûreté : La question portait sur le processus de création d'un port et l'ensemble des démarches devant être entreprises en matière de sûreté. Ces processus ne sont que partiellement maîtrisés. Il y a souvent une confusion entre le rôle des services de l'Etat, de l'autorité portuaire et des exploitants.
- Les candidats n'ont qu'une connaissance très partielle des menaces liées à la cyber sécurité et des actions pouvant être engagées pour y faire face. Pour autant cette menace est de plus en plus prégnante.
- Les questions de droit et administration sont globalement connues mais présentées de façon imprécise, voire approximative pour le niveau du concours.

### III. L'ÉPREUVE ORALE

Pour le concours interne, le niveau des candidats retenus pour l'épreuve orale a été jugé satisfaisant et conforme à l'attente du jury qui a pu prononcer l'admission de 2 candidats et l'inscription de 4 sur liste complémentaire.

Les présentations du parcours professionnel ont dans l'ensemble été bien préparées et bien restituées.

Les réponses aux questions variées posées par le jury ont été satisfaisantes.

Par contre, pour le concours externe, le jury a noté un manque de préparation des candidats semblant montrer que ceux-ci ont pu croire qu'avec leur brevet ou leur diplôme ils pouvaient s'abstenir de travailler le programme du concours, ce qui n'est pas le cas.

Pour les deux candidats finalement admis à concourir, l'un des candidats qui avait passé un oral satisfaisant a été écarté par le jury qui a estimé qu'il n'avait pas l'expérience maritime suffisante pour être admis dans le corps des officiers de ports. Le second candidat qui avait l'expérience maritime nécessaire s'est présenté à l'oral du concours sans préparation et n'a pas su répondre correctement aux questions du jury.

#### IV. STATISTIQUES

##### Candidats externes

Années	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents à l'oral	Admis sur LP	Admis sur LC
2010	2	7	2	2	2	1	0
2011	3	7	5	4	4	3	1
2012	3	10	5	4	4	3	1
2013	2	14	10	5	5	2	1
2014	3	15	11	6	6	3	0
2017	2	23	11	6	6	2	1
2018	2	10	10	4	4	2	1
2019	2	12	4	0	0	0	0
2020	1	5	3	1	1	1	0
2021	2	7	4	2	2	2	0
2022	4	5	5	4	3	0	0

##### Candidats internes

Années	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents à l'oral	Admis sur LP	Admis sur LC
2010	2	6	6	4	4	2	2
2011	3	6	6	4	4	3	1
2012	3	6	6	6	6	3	1
2013	1	7	6	3	3	1	1
2014	1	4	3	1	1	1	0
2017	2	16	13	4	4	2	1
2018	1	10	10	3	3	1	1
2019	1	8	8	4	4	3	1
2020	1	5	5	1	1	0	0
2021	3	8	7	5	5	3	2
2022	2	11	9	6	6	2	4